

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2016

Date de convocation 25/03/2016 Date d'affichage 25/03/2016	L'an Deux Mille SEIze, le trente et un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine MACHU, Maire.
Membres : 11 En exercice : 11 Présents : 06 Votants : 06	<u>Etaient présents</u> : Mmes MACHU Marie-Christine, Maire, JOLY Aurélie, TARAGNAT Lydie, Mrs BERTRAND Alain 1 ^{er} Adjoint, MACHU Xavier, PLET Luc 2 ^{ème} adjoint, <u>Absent(e)s excusé(e)s</u> : Mme WAGNER Isabel.
Voix pour : 06 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0	<u>Absent(e)s</u> : Mmes Laurence RIAULT, Annie VARIN, Mrs DAVID Jean-Michel, VALET Jean-Michel <u>Secrétaire de séance</u> : Mr PLET Luc

Avant l'ouverture de la séance, Mme le Maire informe les membres qu'un point est rajouté à l'ordre du jour :
« Groupement achat de gaz naturel. Renouvellement de notre adhésion »

ORDRE DU JOUR

1. Approbation P.V. du 18/01/16,
2. Votes des Comptes Administratifs et Comptes de Gestions Commune, C.C.A.S., Assainissement sous réserve d'avoir le compte de gestion du percepteur,
3. Affectation du résultat sous réserve d'avoir le compte de gestion du percepteur,
4. Vote des taux d'imposition,
5. Délibération pour durée d'amortissement,
6. Révision de la redevance d'assainissement,
7. Révision des tarifs de la salle d'activités communales,
8. Vote des budgets primitifs 2016 Commune, C.C.A.S, Assainissement,
9. Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 18 JANVIER

Le procès verbal de la séance du 18 janvier est approuvé.

VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTIONS COMMUNE, C.C.A.S., ASSAINISSEMENT SOUS RESERVE D'AVOIR LE COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Point annulé car le percepteur n'a pas envoyé ses comptes de gestion.

AFFECTATION DU RESULTAT SOUS RESERVE D'AVOIR LE COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR

Point annulé car le percepteur n'a pas envoyé ses comptes de gestion.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Mme le Maire présente l'état de notification des taux d'impositions 2016. Le produit fiscal attendu est de : 114 355 €, rappelant que la C.E.T. a été votée au profit de la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Il est proposé de conserver les taux suivants pour l'année 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	2015 10.40 %	2016 10.40 %
Taxe foncière bâti	2015 13.08 %	2016 13.08 %
Taxe foncière non bâti	2015 37.41 %	2016 37.41 %

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2016.

DELIBERATION POUR DUREE D'AMORTISSEMENT

Mme le Maire propose d'amortir les travaux suivant :

Commune

15 ans pour les travaux

5 ans pour le mobilier

Travaux salle des Fêtes	65 315.68 €	15 ans	4 581.80 €
Mobilier salle des Fêtes	9 517.90 €	5 ans	1 903.60 €
Total amortissement			6 485.40 €
Subvention	13 182.69 €	15 ans	878.85 €

Assainissement

40 ans pour les réseaux

Réfection réseau eau Impasse des closeaux	10 125.00 €	40 ans	253.13 €
---	-------------	--------	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la durée d'amortissement.

REVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2016

Actuellement la redevance est fixée à 1.30 €.

Le mode de calcul de cette redevance se fait comme suit : Déficit / Assiette de facturation.

Mme le Maire propose de ne pas augmenter cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le montant de la part communale applicable au **1^{er} Juillet 2016** et qui est fixée chaque année sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, pour l'année 2016, les subventions suivantes :

- le C.C.A.S. : 2 000 €
- les Boules Lyonnaises de Noyers : 750 €
- le Théâtre de la Passerelle : 1 600 €
- O.T.L.O. : 3 000 €
- la Coopérative scolaire Mme C. AUBIN : 500 €
- la Coopérative scolaire Mme E. RODRIGUEZ : 500 €
- les restaurants du Cœur : 1 000 €
- le Printemps du Théâtre : 200 €
- SPA de Beauvais : 200 €

FIXATION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Mme le Maire rappelle les tarifs de la salle des fêtes :

- Commune : 200 €
- Hors commune : 430 €
- Caution matériel : 500 €

- Caution ménage : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de location.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2016

Ils se présentent comme suit :

Commune

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
Chapitre 011	Charges caractère général	199 815.13
Chapitre 012	Charges du personnel	99 430.00
Chapitre 014	Atténuation charges	69 663.00
Chapitre 023	Virement section d'investissement	
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	52 920.00
Chapitre 66	Charge financières	4 000.00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	19 000.00
Chapitre 68	Amortissement	6 485.40
	TOTAL Dépenses	451 313.53
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
002	Excédent de fonctionnement	78 972.68
013	Atténuation charges	17 471.00
Chapitre 70	Produits des services	453.00
Chapitre 73	Impôts et taxes	313 473.00
Chapitre 74	Dotations	33 065.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	7 000.00
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	878.85
	TOTAL Recettes	451 313.53

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	
Chapitre 16	Immobilisation incorporelle	26 444.00
Chapitre 20	Licence	10 850.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	48 953.79
Chapitre 77	Amortissement subvention	878.85
Chapitre 001	Déficit antérieur reporté	89 873.28
	TOTAL Dépenses	176 999.92
INVESTISSEMENT	RECETTES	
Chapitre 10	F.C.T.V.A.	45 461.00
Chapitre 10 (1068)	Excédent fonctionnement	89 873.28
Chapitre 13	Subvention	8 180.24
Chapitre 021	Vente parcelles terrains	27 000.00
Chapitre 28	Amortissement	6 485.40
	TOTAL Recettes	176 999.92

C.C.A.S.

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
Chapitre 011	Charges caractère général	3 000.00
Chapitre 012	Charges du personnel	80.00
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	2 053.36
	TOTAL Dépenses	5 133.36
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
Chapitre 002	Excédents antérieurs reportés	3 133.36
Chapitre 74	Subvention commune	2 000.00
	TOTAL Recettes	5 133.36

Assainissement

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	
Chapitre 002	Déficit reporté	1 888.93
Chapitre 011	Charges caractère général	4 369.40
Chapitre 012	Charges de personnel	
Chapitre 68	Dotations	15 916.87
	TOTAL Dépenses	21 992.20
FONCTIONNEMENT	RECETTES	
Chapitre 70	Produits des services	19 000.00
Chapitre 74	Dotations	
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	183.00
Chapitre 76	Produits financiers	2 452.00
Chapitre 77	Produit	540.20
	TOTAL Recettes	21 992.20

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	
Chapitre 13	Subvention (amortissement)	540.20
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	167 285.11
	TOTAL Dépenses	167 825.71
INVESTISSEMENT	RECETTES	
Chapitre 001	Excédent investissement reporté	149 952.84
Chapitre 10	F.C.T.V.A.	1 956.00
Chapitre 28	Amortissements	15 916.87
	TOTAL Recettes	167 825.71

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2016 de la Commune, du C.C.A.S.et de l'assainissement.

GROUPEMENT ACHAT DE GAZ NATUREL. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHESION

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu les Code de l'énergie, notamment les articles L.331.1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Noyers d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDEC Energie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide l'adhésion de la commune de Noyers au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, pour la fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,

Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,

Autorise le SDEC ENERGIE en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Noyers et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenue (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Noyers est partie prenante,

Prend acte que la participation financière de la commune de Noyers sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, pour les montants fixés et révisés conformément à l'article 8 de l'acte constitutif,

Autorise Mme le Maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,

Autorise Mme le Maire à signer cet acte constitutif.

QUESTIONS ORALES

a) Communauté de Communes

Mr Alain BERTRAND fait un point sur les commissions plénières qui ont lieu entre les deux communautés de communes (Gisors-Epte-Lévrière et Etrépagny) afin d'évaluer les compétences de chacune d'elles pour définir les compétences pour la nouvelle communauté.

b) Mme JOLY rappelle le projet concernant l'aménagement du pré rue de la Marineau qui a été évoqué lors des réunions de travail, et a commencé la recherche de jeux qui pourraient être installés. Mme le Maire propose de constituer un groupe de travail qui aura la charge de proposer un projet d'ensemble sur cet emplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et après un tour de table la séance est levée à 21 H15

